

Analyse des transformations en cours

Socle commun : de la prévention au repérage

Avec les dernières lois sur l'école, nous avons vu **se profiler une autre école** avec un socle commun minimaliste pour certains, la méritocratie pour d'autres, le renvoi de l'échec sur l'individu, le chacun pour soi de la carte scolaire. Il y est peu question des dispositifs d'aides existants. Les équipes de réussite éducative financées par l'Etat et pilotées par les collectivités locales renvoient le traitement des aides à des dispositifs extérieurs.

Dans le même temps, les RASED sont asséchés : redéploiement, postes vacants sans spécialistes en augmentation, alourdissement des charges, multiplication de personnels précaires pour accompagner les enfants en situation de handicap, diminution récurrente des frais de déplacement.

C'est le travail «d'aide» dans l'école qui est attaqué. L'école, progressivement, n'est plus le lieu où s'élaborent des réponses diversifiées aux difficultés que les enfants rencontrent. **Le PPRE n'a qu'une fonction de soutien pédagogique courte et intense.** Il ne peut être efficace que pour des difficultés ponctuelles. Dès que les difficultés sont moyennes, on sait bien que des projets d'aide spécialisée sont nécessaires, et pour celles qui sont durables, c'est l'intervention **d'une structure de soin extérieure à l'école qui doit être mise en place.** L'aide étant attribuée aux équipes de réussite éducative, la mission que les textes réservent à **l'école** est celle du **repérage**. Et la notion de prévention qui fait le coeur du travail des RASED subit des distorsions et des glissements sémantiques : d'une prévention-prévenante, on passe à une prévention-dépistage-repérage.

Des missions détournées pour les psychologues scolaires

La circulaire en préparation sur les missions des psychologues de l'éducation nationale renforce encore cette représentation-là : **le psychologue est renvoyé à une position d'expert** pour les besoins de l'institution face aux enfants en grande difficulté et aux enfants en situation de handicap. Le SNUipp revendique l'intégration forte des psychologues dans les équipes pluri-professionnelles, pour aider à penser collectivement les situations qui posent problème, pour analyser les facteurs personnels ou environnementaux qui peuvent expliquer la panne d'apprentissage, les difficultés relationnelles qui perturbent les échanges ainsi que tous les avatars inévitables dans la relation enseigné-enseignant. Quel va être le devenir des dispositifs actuels de l'Education Nationale qui ont pour vocation de renforcer les équipes école ?

La circulaire de rentrée publiée en janvier 2007 est un bon exemple de cette école qui se dessine :

- référence forte aux orientations européennes,
- termes récurrents de performance, d'indicateurs.

Tout est basé sur les résultats scolaires avec des évaluations diagnostiques en CE1 et CM2 et des livrets de compétences. On voudrait réduire la pédagogie à la passation de nombreuses évaluations, au découpage en objectifs très précis des apprentissages. Pourtant on sait que **l'accumulation d'évaluations normatives** en cours des processus d'appropriation des connaissances **a des effets négatifs** : hiérarchisation entre les enfants, étiquetage, perte de sens, diminution du temps réel d'apprentissage...



.../...

PPRE : Solution à la difficulté scolaire ?

Le mot difficulté a quasiment **disparu** du texte. On ne parle pas non plus de RASED. Dans cette nouvelle conception de l'école, il n'y a que des aides à apporter à l'acquisition du socle, en français et en mathématique. Le texte de 2002 sur les dispositifs d'aide dans l'école détaillait avec précision l'aide à apporter dans une visée dynamique et transformatrice : *prévenir, aider l'enfant à dépasser les obstacles, restaurer l'investissement scolaire et l'estime de soi, stabiliser les acquisitions et permettre leur transférabilité, dépasser la dévalorisation de soi, prendre conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite*. Le texte sur le PPRE mentionne simplement qu'il faut *prévenir la difficulté autant que la pallier*, conception étroite de l'aide car **pallier c'est remédier d'une manière incomplète ou provisoire**, atténuer faute de remède véritable, donc seulement entériner l'existant. Cette conception qui fonctionne bien avec le retour de l'idéologie des dons, de l'hérédité, du déterminisme génétique qui assure que les gènes président à la plupart des comportements humains, et que l'environnement familial et social n'influent qu'à la marge. Depuis la fin du XIX siècle, cette idéologie est largement contestée et a toujours servi d'argument aux partisans d'une société ultralibérale et élitiste.

Cette circulaire de rentrée apporte d'autres nouveautés dans : **le livret électronique de compétences** à partir du CE1 qui va suivre l'enfant tout au long de la scolarité et qui remplace les documents papier. Il comprend le livret individuel de compétences, avec les notes, appréciations, attestations. Le SNUipp doit mener de manière urgente et approfondie une réflexion sur les transmissions d'information, les mécanismes de régulation et de protection des données à caractère personnel. En l'absence de garanties réelles, le principe de précaution s'impose et le respect de la vie privée, de tous, enfants, parents, enseignants, doit être préservé. A nous d'éviter les effets Pygmalion et toutes les con-

séquences nocives des étiquetages. Si le carnet de développement de l'ancien ministre de l'intérieur et le dépistage des troubles de la conduite dès la petite enfance ont été abandonnés grâce à l'action massive des citoyens, l'inutile note de vie scolaire au collège (ou note de discipline) est maintenue malgré l'opposition des professeurs et des parents, montrant ainsi que **le comportementalisme a encore de beaux jours devant lui**.

L'école deviendra-t-elle le lieu du tri social ?

Dans la droite ligne de la loi prévention de la délinquance, la circulaire de rentrée met en place tout un système de fichiers nominatifs pour les changements d'établissement, l'absentéisme et les sanctions. Les directeurs d'école devraient transmettre toutes ces données au maire qui est autorisé à en faire un fichier. Le SNUipp a déjà pointé les risques d'interconnection de fichiers avec d'autres institutions (CAF, préfecture...). **L'école est chargée maintenant de participer à la co-production de sécurité**, il s'agit là d'une orientation sécuritaire inédite dans l'histoire scolaire.

Nous sommes là bien loin de l'école que nous voulons promouvoir. L'école ambitieuse de la culture commune doit concourir à la réduction des inégalités scolaires dont on connaît le lien avec les inégalités sociales. **Elle n'a pas pour objet le tri social** et la sélection renforcée. **C'est la volonté de réussite pour tous**, c'est le souci de privilégier l'écoute et le respect du sujet, c'est l'objectif d'oeuvrer au progrès social qui montreront le chemin des luttes et des victoires futures.

Françoise Dalia
Collectif national des psychologues du SNUipp

Les gras, les italiques et les têtes de chapitres ne sont pas du fait de l'auteur.

